

COMMUNE

D'ENNEVELIN

Département du Nord

Canton de Templeuve

Arrondissement de Lille

N° 2025/60

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL d'ENNEVELIN**

Date de Convocation

29/10/2025

Date d'Affichage

30/10/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 14

Votants 15

OBJET :

**Adhésion au
groupement de
commandes de la
Pévèle Carembault pour
la passation d'un
marché public relatif
aux travaux de
réfection de chaussées**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie
VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE, Aurore PENNORS
Absent ayant donné procuration : Emmanuelle AUMARD
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu la délibération n°CC_2025_206 du Conseil communautaire
de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 22
septembre 2025,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de
la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du
Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la Communauté de Communes Pévèle
Carembault a proposé de constituer un groupement de
commandes pour la passation d'un marché public relatif aux
travaux de réfection de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison
d'économies d'échelle.
- De bénéficier des conseils et de l'expertise du bureau
d'études voirie et infrastructure de la PEVELE
CAREMBAULT pour la définition des besoins, la
rédaction du bon de commande et le suivi des travaux

Considérant que la Communauté de communes PEVELE
CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de
commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du
coordonnateur.

Oui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE PAR 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION
pour 15 VOTANTS

- D'adhérer au groupement de commandes pour la
passation d'un marché public relatif aux travaux de
réfection de chaussées.
- D'autoriser son Maire à signer la convention
constitutive de groupement de commandes ainsi que
tout document y afférent

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le
marché

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 4 novembre 2025

Le Maire, Michel DUPONT

